



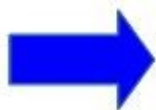
Comité Technique Local du 15 février 2018

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 15 h 45. La présidence a été assurée par M. Michel Roulet, Directeur des Finances Publiques du Pas de Calais , le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par Solidaires Finances Publiques, en la personne de M. Wilfried Glavieux.



- 1 - Approbation des Procès verbaux des CTL des 7 novembre et 14 décembre 2017
- 2 - Mise en place d'un SAR au sein de la Trésorerie de Boulogne Municipale
- 3 - TBVS 2017 : détermination des indicateurs complémentaires
- 4 - Point sur la titularisation des personnels « Berkani » et notification de consignes des personnels concernés
- 5 - Point sur les services civiques 2016 et 2017
- 6 - Questions diverses.

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Les représentant(e)s de
l'Alliance UNSA – CFTC
DDFiP Pas-de-Calais



Martine Hennequin	DDFiP	Suppléante
Betty Martel	SIP Longuenesse	Experte
Christine Duval	PCE Arras	Experte
Jean-François Waille	CDFP de Beuvry	Titulaire
Gabriel Gaillard	E D R 62	Titulaire



Procès verbaux des CTL précédents



Ces 2 procès verbaux ont eu l'approbation de l'Alliance



Mise en place du S A R à Boulogne-Municipale



Il est parfaitement regrettable et totalement anormal de mettre à l'ordre du jour d'un CTL un projet qui fonctionne déjà depuis le 1^{er} janvier 2018, sous l'appellation C A R devenue S A R le 2 février , avec de plus, un vote à exprimer sur le sujet.

Dans ce type de création de service, il est bon de se poser la bonne question ... La DDFiP veut-elle vraiment aider les services en difficultés, compte tenu que généralement, c'est elle qui les met en difficultés en supprimant les emplois.

Mais, notre direction s'en sort très bien en stipulant que ce service constitue une nouvelle composante de son offre de service au profit de son réseau départemental. En effet, de par son fonctionnement (appui opérationnel à distance), ce service est complémentaire pour partie au soutien d'expertise régulier de la Direction et au soutien opérationnel sur site de l'équipe départementale de renfort (EDR).

Le SAR sera ainsi installé au 26, rue d'Aumont à Boulogne-sur-Mer et sera rattaché, pour son fonctionnement et son pilotage à la division du recouvrement forcé des impôts, amendes et produits locaux de la DDFIP du Pas-de-Calais.

Le pilotage du SAR est confié à Madame Gisèle Viale, AFIPA en charge de la division du recouvrement forcé des impôts, des amendes et des produits locaux. Les agents composant le SAR seront placés sous son autorité hiérarchique (cf. conduite des missions, notation, validation des absences et des congés,...).Le transfert d'activité est planifié pour une durée de 12 mois renouvelable.

La structure sera composée de 3 ETP (1A et 2B) affectés précédemment à la RF de Boulogne sur Mer et désormais affectés à la Trésorerie de Boulogne Municipale. Pour le recouvrement forcé des produits locaux, la division produira sur le périmètre des trésoreries à enjeux de l'ex-ressort de la RF de Boulogne, des expertises portant sur la base de tiers d'Hélios, à partir desquelles s'opéreront les travaux du SAR .

Le SAR travaillera à distance pour les CFP en charge du recouvrement sur les thèmes suivants :

- Recouvrement forcé des créances fiscales
- Recouvrement forcé des produits locaux et fiscaux
- Action au profit des débiteurs publics relevant de l'état ou du SPL

Voter le 15 février sur un projet mis en route le 1^{er} janvier est absurde, CFTC DDFiP Pas-de-Calais a donc décidé de ne pas participer au vote.



T B V S , les indicateurs complémentaires



Pour ce point, la direction n'a pas mis, pour une fois, la charrue avant les bœufs, et a préparé correctement ce point de l'ordre du jour. En effet, un groupe de travail s'est réuni à ce sujet le 15 janvier avec la participation de l'ensemble des organisations syndicales de notre département. Le TBVS est désormais composé de six indicateurs socles communs à l'ensemble des directions et de quatre indicateurs complémentaires à déterminer localement. C'est ce qui a été fait au cours de ce groupe de travail.

Dans le cadre de la démarche de rénovation de l'outil TBVS, six indicateurs socles centrés sur les enjeux du travail ont été retenus :

- 1) Taux de couverture des effectifs (Nouveau)
- 2) Nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de cinq jours (déjà au TBVS 2015)
- 3) Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps (déjà au TBVS 2015)
- 4) Nombre d'écrêtements des horaires variables (déjà au TBVS 2015)
- 5) Volume horaire écrêté (déjà au TBVS 2015)
- 6) Taux de rotation des agents (Nouveau)

Au cours de ce G T, la DDFiP nous a présenté la liste non exhaustive des principaux indicateurs, et à l'issue des débats, de retenir les 4 indicateurs complémentaires suivants, considérés comme les plus pertinents pour mesurer la situation d'un service:

- le taux d'absentéisme pour maladies (COM, CLM, CLD)
- les emplois non pourvus: cet indicateur complète le taux de couverture des effectifs qui inclut les renforts en EDR
- le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial transmises à l'assistant de prévention: Cet indicateur du TBVS 2016 décliné en deux sous-indicateurs (signalements d'origine externe et incidents d'origine externes) est reconduit
- le taux de recours à l'entretien professionnel au niveau local: l'évolution des recours suite à la fin des bonifications lors de l'entretien professionnel mérite un suivi particulier.

Nous avons voté POUR, compte tenu que la réunion du G T s'est très bien passée et que chaque O S a été certes entendue, mais généralement écoutée,... ce qui n'est pas si courant...



Titularisation des Personnels « Berkani »



Nous avons déjà exprimé notre opposition à l'étude ce dossier au cours d'un C T L de 2017. En effet, compte tenu qu'il est question d'êtres humains, de personnes, ce type de point de l'ordre du jour doit être évoqué et débattu au cours d'une CAP.

Au cours du CTL du 28 février 2017, l'ensemble des documents concernant les agents techniques avait été remis aux organisations syndicales. Ces documents sont nominatifs et personnels pour chacun des agents concernés. CFTC DDFIP Pas de Calais avait donc rappelé à la Direction qu'il était impossible et illégal d'évoquer des dossiers personnels au cours d'un CTL. Malgré cela, la Direction avait continué à évoquer ce point.

Nous lui avons donc demandé, pour quelle raison, elle avait tenu à mettre ce point à l'ordre du jour de ce CTL, compte tenu de son illégalité. **Réponse « Ben, c'est la Direction Générale qui le demande » sans aucune explication supplémentaire.** La question avait été posée 2 fois, et 2 fois, nous avons eu la même magnifique réponse. Dans ces conditions, nous avons refusé de participer au vote concernant ce point, car, nous tenons à rester dans la légalité.

Un an plus tard, la Direction recommence, et comme dirait Céline Dion, On ne change pas !!!

CFTC DDFIP 62 ne divulguera rien de ce qui est dans les documents fournis par la DDFIP, et nous, nous resterons sur la même position de refuser de débattre d'un sujet qui n'a rien à faire dans un CTL et de refuser de voter.



Point sur les services civiques



Le service civique est un dispositif d'encouragement à l'engagement civique et citoyen, ayant pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il est ainsi proposé aux jeunes de 16 (18 à la DGFIP) à 25 ans un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétence et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

L'engagement à la DGFIP est de 8 mois, à hauteur de 24 heures hebdomadaires, et donne lieu à versement d'une indemnité prise en charge par l'État. La mission ouvre droit également à un régime complet de protection sociale prise en charge par l'État.

Le volontaire du service civique n'est ni un salarié, ni un stagiaire, ni un bénévole. La relation qui le relie à l'organisme d'accueil est une relation de coopération et non de subordination. Pour autant, le volontaire se doit de respecter le règlement intérieur (horaires, règles de confidentialité, etc...).

Sur les 4 vagues (2016 et 2017), 26 volontaires ont été recrutés.

- ARRAS : 4
- BETHUNE : 2
- BRUAY : 2
- BOULOGNE : 3
- CALAIS : 1
- HENIN : 3
- LENS : 5
- LILLERS : 1
- MONTREUIL : 4
- ST OMER : 1

12 contrats ont été menés à leur terme et 4 sont encore en cours (fin en juin 2018). 10 contrats ont été rompus : 6 du fait des volontaires (4 reprises de travail, 1 reprise d'études, 1 perte de revenus) et 4 du fait de l'administration (3 abandons de poste et 1 faute grave).

Concernant les 12 contrats menés à leur terme, les impressions des tuteurs et des responsables de service sont tout à fait positives pour la plupart des candidats.

Les missions d'accueil ont été remplies tout à fait correctement par les volontaires des 3 premières vagues. Ils sont très motivés pour la gestion des flux d'accueil (distribution des imprimés, orientation des usagers). Les consignes données sont comprises et les volontaires s'appliquent à mener à bien les tâches demandées.

Par contre, un manque d'implication a été constaté chez certains lorsque les tâches confiées ne plaisaient pas, ainsi qu'une utilisation du téléphone portable de manière trop visible et trop importante. Lors du recrutement de la dernière vague, une attention particulière a été demandée aux candidats sur ces deux points : à ce jour, ce phénomène semble avoir disparu. Certains ont du mal à intégrer les règles notamment en matière de ponctualité et d'information de l'employeur lors d'absences.

Ce point a également fait l'objet d'une attention particulière lors du dernier recrutement. A ce jour, les volontaires préviennent leurs tuteurs en cas d'absence.

Certains ont ensuite eu la volonté d'intégrer notre administration. Deux volontaires (de la dernière vague) ont été admis au concours commun de catégorie C.

Parité



Côté Direction : 8 personnes 62,50 % Femmes et 37,50 % Hommes

Côté Syndicats : 19 personnes 58 % Femmes et 42 % Hommes